

SIP de Yerres Est : Mise en place

Dans le cadre de la poursuite de la mise en place du guichet unique pour les particuliers, il est prévu de créer, au 1^{er} janvier 2015, le SIP comptable de Yerres Est.

Le SIP sera constitué à partir du service des impôts des particuliers de Yerres Est en charge de l'assiette de l'impôt et de la partie recouvrement de la trésorerie mixte de Brunoy.

Configuration des services appelés à constituer le SIP comptable de Yerres Est

Le SIP non comptable de Yerres Est situé au Centre des Finances publiques de Yerres 2, rue du stade à Yerres gère les dossiers des particuliers des communes de Boussy Saint Antoine (6 290 habitants), de Brunoy (25 934 habitants), de Quincy Sous Sénart (8 290 habitants), de Varennes- Jarcy (2 394 habitants) d'Epina y sous Sénart (12 204 habitants), et de Yerres (29 297 habitants).

Il comprend 2 secteurs d'assiette, une cellule de CSP et des services communs.

La trésorerie de Brunoy située 26 rond-point du Donjon à Brunoy est une trésorerie mixte. Elle gère le recouvrement et le SPL des communes de Boussy Saint Antoine (6 290 habitants), de Brunoy (25 934 habitants), de Quincy Sous Sénart (8 290 habitants), de Varennes- Jarcy (2 394 habitants) d'Epina y sous Sénart (12 204 habitants), et de Yerres (29 297 habitants).

La mise en place du SIP de Yerres Est se traduira par :

- le regroupement physique des personnels du SIP non comptable de Yerres Est et de ceux en charge du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Brunoy au CFP de Yerres ;
- la transformation de la trésorerie mixte de Brunoy après transfert du recouvrement de l'impôt en trésorerie spécialisée secteur communal ;
- un transfert d'emplois de la trésorerie de Brunoy vers le SIP de Yerres Est.

Les conditions de cette mise en place présentées sur site par l'équipe de commandement aux agents concernés sont les suivantes.

Fonctionnement et organisation des structures concernées

- Le SIP de Yerres Est
 - Les missions assurées par le SIP sont décrites dans la note cadre du 26 juin 2008.
 - les moyens constituant le SIP :

Filière Fiscale

Tous les agents du SIP non comptable ont vocation à intégrer le SIP comptable.
Le SIP non comptable de Yerres Est, dirigé par un inspecteur divisionnaire, compte au 1^{er} septembre 2014 : 16 emplois au TAGERFIP (1A+, 5B et 10C).

Filière gestion publique

La trésorerie de Brunoy étant mixte, seule la mission recouvrement dans toutes ses composantes sera transférée au SIP de Yerres Est et assurée par ce dernier.

La trésorerie de Brunoy dirigée par un inspecteur divisionnaire comprend 17 emplois (1A+,2A, 10B et 4C).

7 emplois (1A, 4B et 2C) ont vocation à être transférés au SIP de Yerres Est.

Règles de vie quotidienne

Les règles de vie quotidienne pour les agents des 2 réseaux amenés à constituer le SIP sont les suivantes :

- **Volet collectif**

Les plages de travail (*fixes- variables*) actuellement en vigueur sont les suivantes :

SIP non comptable de Yerres Est

7h30	9h30 ⇒ 11h30		14h00 ⇒ 16h00	19h00
	PLAGE FIXE		PLAGE FIXE	
Amplitude maximale d'une journée : 11h30				
Durée maximale d'une journée : 10h00				
Durée minimale d'une journée : 4h00				

Trésorerie de Brunoy

7H30	9h30 ⇒ 11h30		14h ⇒ 16h	18h30
	PLAGE FIXE		PLAGE FIXE	
Amplitude maximale d'une journée : 11h00				
Durée maximale d'une journée : 10h00				
Durée minimale d'une journée : 4h00				

Proposition d'harmonisation

Il est proposé d'appliquer au SIP comptable les plages horaires actuellement en vigueur au SIP non comptable de Yerres Est.

7h30	9h30 ⇨ 11h30		14h00 ⇨ 16h00	19h00
	PLAGE FIXE		PLAGE FIXE	
Amplitude maximale d'une journée : 11h30				
Durée maximale d'une journée : 10h00				
Durée minimale d'une journée : 4h00				

- **Volet individuel**

Il concerne la durée du temps de travail, le nombre de jours ARTT, l'écrêtement, les autorisations d'absence et le compte épargne temps. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les règles ont été harmonisées et les agents des 2 réseaux bénéficient des mêmes possibilités dans leur choix de modules horaires.

Ces nouvelles règles sont reprises dans le règlement intérieur.

Mesures d'accompagnement

L'installation matérielle du SIP s'effectue dans les locaux actuels du SIP non comptable. L'arrivée des agents de la trésorerie de BRUNOY entraîne la réalisation de quelques aménagements. Le projet d'installation du service fera l'objet d'une concertation avec les chefs de service et les agents.

Création d'un « grand site » fiscal

Avec la création au 1^{er} janvier 2015 de deux SIP comptables, le centre des finances publiques de Yerres deviendra un «grand site».

L'opération fait l'objet d'une information au Préfet, à l'Inspecteur général des Finances et aux élus locaux concernés.